



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Absents/Excusés : 01

Procurations : 01

Nombre de votes : 15

L'an deux mil vingt le 25 septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Eric, QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, FOURÉ Estelle, MAYER Joëlle, SCHEID Eric, ZALOGA Anna, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian, RAIGA Claude, LE GOFF Yannick,

Conseillers municipaux absents / excusés : MAGIS-TERLOUW Colette,

Procurations : MAGIS-TERLOUW Colette à QUIGNON Florence,

Secrétaire de séance : FOURÉ Estelle,

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2020

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer, l'ensemble des membres du conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance en date du 26 juin 2020.

En préambule, Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, demande à l'assemblée d'approuver une modification de l'ordre du jour et de sollicite la possibilité d'ajouter à celui-ci : () la désignation d'un délégué CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0***

ADRESSAGE

DENOMINATION DE LA PLACE DU VILLAGE N°D2020-09-01

Monsieur le Maire informe que la réunion publique a été un succès, selon les observations de La Poste, la mobilisation des Trémolacois était remarquable. Les échanges à l'issue de celle-ci ont confirmé cet investissement de la population. Depuis de petites modifications ont été apportées à la suite d'observations : certaines légitimes (corrections orthographiques, changement de voie pour numéroter quelques logements situés à proximité de carrefour ...), d'autres non conformes à la réglementation ont été écartées.

Faisant suite à la dernière délibération de dénomination des voies, un riverain de la mairie s'interroge sur la nouvelle appellation de celle-ci « Place de l'Eglise » pour 2 raisons : le nom d'usage actuel « Place de la Mairie » mais également la présence de 2 églises à Trémolat, qui pourrait être sujet à confusion. Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, considère que la question peut se poser et souhaite la soumettre à l'assemblée. Néanmoins, il n'y a pas de place devant le cimetière et le clocher de l'église Saint Nicolas se repère en de nombreux points de la commune.

Après discussions, le conseil municipal, à la majorité :

-se prononce favorablement pour baptiser la place du village : « Place de l'Eglise ».

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 2

CHEMIN DE ROQUEBECUDE

Un riverain a saisi Monsieur le Maire pour étendre la dénomination « chemin de Cazal » à celui de « Roquebécude ». Il lui a été exposé qu'un chemin n'avait qu'une entrée et une sortie, néanmoins un courrier a été adressé en l'informant de la possibilité d'aliénation d'une portion de chemin rural, à ses frais exclusifs, ce qui permettrait un tracé différent du chemin de Cazal. Affaire à suivre.

D'autres modifications seront certainement nécessaires ultérieurement, la délibération de création de voirie avec numérotation sera suivie d'évolutions, cependant il faut figer un 1^{er} schéma pour mettre en place l'adressage :

LA POSTE Retire et remplace la délibération N°D2020-06-10
CREATION DE VOIRIE AVEC NUMEROTATION N°D2020-09-02

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractères de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Une précédente délibération avait eu lieu le 12 juin 2020 ; la présente délibération retire et remplace donc toute délibération précédemment établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide la création des voies et les numéros de voirie suivants et conformes à la cartographie jointe en annexe :

1. Boucle de Grange Neuve : 591
2. Chemin de Cazal : 12, 31, 404
3. Chemin de Celles : 58, 160, 232, 272, 310, 414, 416, 565
4. Chemin de la Borie : 320
5. Chemin de la Boudonie : 362
6. Chemin de la Combe : 60
7. Chemin de la Grange du Bos : 147
8. Chemin de la Roque : 71, 233, 321
9. Chemin de la Rouge : 141
10. Chemin de Malbrunet : 199
11. Chemin de Rocamadou : 108
12. Chemin de Roquebécude : 119
13. Chemin des Champs : 7, 161
14. Chemin des Cireys : 14, 35, 48, 76, 92, 268, 307
15. Chemin des Fontaines : 120
16. Chemin des Pautis : 111
17. Chemin des Truffières : 145, 241, 346, 416
18. Chemin du Coteau : 6, 87
19. Chemin de Halage : 281, 576
20. Chemin du Versant : 203
21. Chemin du Vignal : 103, 326
22. Îlot Saint Nicolas : 11, 28, 36, 50

23. Impasse Claude Chabrol : 92, 101
24. Impasse de Coucudel : 8, 63, 231, 282
25. Impasse de la Placelle : 35, 69, 118
26. Impasse de la Queyrie : 16, 46
27. Impasse de la Rivière : 20, 37, 51
28. Impasse de Marcelinque : 113, 127, 156
29. Impasse des Mulets : 7, 12, 15, 27, 28
30. Impasse des Naudoux : 95, 127
31. Impasse du Gardoy : 133
32. Impasse du Général René Carmille : 17, 126
33. Impasse du Moulin d'Aval : 140, 156
34. Impasse du Rouquet : 5, 46, 84, 93, 114, 157
35. Impasse du Vivier : 106
36. Impasse Jean Yanne : 53
37. Impasse Le Boucher : 20, 55, 73, 95
38. Impasse Stéphane Audran : 33, 47, 54
39. Place de l'Église : 24
40. Place du Grenier : 61
41. Placette de Soulalève : 11, 31
42. Route Charlemagne : 30, 85, 130, 186, 204, 254, 405, 436, 485, 512, 538, 619, 627, 644, 677, 808, 852
43. Route de Bosredon : 95, 155, 190, 218, 238, 274, 287, 325, 395, 514, 663, 988, 1455, 1468, 1495, 1546, 1606, 2330
44. Route de la Cabane : 72, 78, 108, 138, 194, 199, 218, 226, 252
45. Route de la Gare : 28, 242, 264, 269, 278, 342, 343, 349, 350, 360, 459, 460, 464, 510, 565, 672, 754, 841, 906, 916, 958, 994, 1266, 1338, 1388
46. Route de la Queyssou : 453, 574, 619, 648, 682, 984, 1048
47. Route de la Roubardie : 7
48. Route de Soulalève : 15, 47, 168, 498, 548, 565, 616, 627, 632, 681, 725, 784, 825, 853, 881, 923, 1065, 1093, 1117, 1148, 1151, 1186, 1230, 1247, 1279, 1350, 1393, 1444, 1467, 1494, 1497, 1576, 1616, 1619, 1643, 1669, 1670, 1688, 1747, 1756, 1805, 1808, 1889, 1894, 1953, 1960, 1998, 2037, 2212, 2227, 2243, 2442
49. Route de Lalinde : 91, 105, 110, 130, 154, 195, 202, 233, 244, 245, 275, 293, 449
50. Route de Lartigue : 100, 400, 866, 1157
51. Route de Lescodelpont : 151, 175, 263, 298, 422, 491, 492, 527, 601, 614, 1091
52. Route de Limeuil : 93, 160
53. Route de Pezuls : 343, 670, 2152
54. Route de Saint Geniès : 11, 50, 189, 377, 473, 547, 558, 678, 686, 693, 728, 769, 872, 919, 970, 989, 990, 1022, 1500, 1552, 1663, 1777, 1792, 1805, 1843, 1871, 1888, 1895, 1915, 1969, 2029, 2073, 2101, 2105, 2139, 2191, 2213, 2246, 2263, 2321, 2326, 2408, 2413, 2551, 2563, 2587, 3382, 3592, 3603
55. Route de Terre Basse : 159, 160, 232, 301, 420, 440, 472, 476, 578, 836
56. Route des Berges : 237, 327, 441
57. Route des Clidoux, 284, 355, 364, 404, 405, 448, 615
58. Route des Courdilles : 105, 145
59. Route des Flaments : 253, 284
60. Route des Picadis : 115, 467, 496, 580
61. Route des Vergers : 110, 145
62. Route des Viaunex : 158, 388, 1006, 1127, 1129
63. Route du Castelot : 30
64. Route du Cingle : 123, 146, 156, 363, 376, 401, 402, 437, 469, 499, 518, 542, 570, 594, 613, 623, 650, 747, 781, 821, 830, 943, 993, 1064, 1154, 1834, 2464, 2674

65. Route du Monteil : 55, 121
66. Route du Moulin d'Amont : 64
67. Route du Puch : 26, 179, 187, 190, 271, 478, 518, 555, 572, 585, 652
68. Route du Rocq : 4, 20, 28, 30, 36, 42, 49, 78, 120, 135, 180, 211, 269, 478
69. Rue Aubé de Bracquemont : 10, 19, 33, 39, 47, 55, 65, 73, 91, 99, 115, 118, 142, 159, 185, 204, 225, 240, 260, 273, 274, 313, 324, 337, 357, 391, 392
70. Rue Bertran de Born : 15, 18, 26, 29, 34, 53, 65, 79, 83, 84, 91, 100, 111, 134, 135, 276, 333
71. Rue de la Planche : 104, 158, 166, 176
72. Rue des Boulangers : 15, 17, 31, 39, 43, 50, 51, 61
73. Rue des Écoles : 14, 36, 81
74. Rue des Mulets : 6, 9, 30, 36, 40, 51, 63
75. Rue du Foirail : 29, 41, 42, 46, 49, 62
76. Rue du Presbytère : 19, 29, 30, 38, 51, 52
77. Rue Guillaume d'Alesme : 117, 153
78. Rue Paul Fénelon : 3, 19, 33, 43, 80, 174, 242, 263, 327, 376
79. Rue Saint Cybard : 21, 26, 31, 39, 51, 57, 63, 118, 123, 153, 164, 169, 190, 220, 243, 260, 288, 289, 358
80. Rue Saint Hilaire : 4, 42, 44, 62, 80, 98, 312, 334, 373, 395, 452, 529
81. Ruelle de l'Écho : 12, 40, 53, 108, 141
- 82.

-décide la création des voies suivantes sans élément de voirie et conformes à la cartographie jointe en annexe :

1. Rue Brugière de la Barrière
2. Impasse du Séchoir
3. Route du Plateau
4. Route de Grèze
5. Rue Adolphe Jacoutet

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

ADRESSAGE - NUMEROTATION

PLAQUES DE RUES ET NUMEROS N°D2020-09-03

Le nom des voies ainsi que la numérotation étant adoptés à l'unanimité, 2 questions se posent : celle du type de plaque et celle du type de numéro. Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur les choix à faire : celui des plaques de signalisation des noms de rues, sachant que dans le bourg toutes les rues sont nommées et celui des numéros des habitations. Pour le premier : il est évoqué la continuité de l'existant. Pour le second, moins urgent, il faut néanmoins prendre une décision de principe. Une première option serait de laisser à chacun faire comme il l'entend, au risque de retrouver dans le village toutes formes d'exotisme tandis que la seconde serait que la commune prenne l'initiative d'équiper tout le monde et de financer les plaques de numéros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le choix de conserver la typologie existante pour les plaques signalétiques des noms de rues, à savoir : lettres capitales sauf pour les articles, avec lettrage ombré de couleur verte, sur fond sable et liseré d'encadrement,
- précise que l'indentification « Commune de Trémolat » devra y figurer en haut au centre, car c'est un avantage en rase campagne de savoir sur quelle commune l'on se situe,
- dit que, dans un second temps, les numéros seront fournis aux administrés de façon à respecter l'harmonisation et inciter les Trémolacois à les apposer pour faciliter la tâche des secours,

- énonce que chacun devra assurer par ses propres moyens, la pose du numéro,
- charge Monsieur le Maire de demander des devis.

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

OFFICE DE TOURISME BASTIDES DORDOGNE PERIGORD (OTBDP)

Monsieur le Maire indique qu'il a œuvré pour faire requalifier les statuts de l'OTBDP pour qu'il n'y ait pas que le Maire, seul, qui puisse siéger au Comité de Direction (CoDIR), mais qu'il puisse avoir un suppléant.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'OTBDP DESIGNATION D'UN DELEGUE N°D2020-09-04

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par l'OTBDP (Office de Tourisme Bastides Dordogne Perigord), en date du 29 juin 2020, portant modification de l'article 2 des statuts de celui-ci et permettant aux conseillers municipaux de siéger au CoDIR (Comité de Direction) : « Sur les 11 élus siégeant au Comité de Direction, au moins 6 seront des conseillers communautaires ». Il propose donc d'élire un délégué et de procéder à l'élection : Est candidate à l'élection de délégué : -Madame Sonia ROUX,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la modification des statuts de l'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial).

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- élit Madame Sonia ROUX, déléguée au CoDIR de l'OTBDP.
L'intéressée accepte d'exercer ces fonctions.

Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (*)

Cette dernière est la commission de la CCBDP qui a la charge de calculer les Attributions de Compensation (AC) et un certain nombre de sujets d'ordre financier, qui voit aussi le budget de la Communauté de Communes (CC). Il est indispensable de bien connaître le budget de la communauté et celui de la commune pour pouvoir la défendre. Il y aura fort à faire dans les années à venir, car les AC sont âprement discutées, ainsi que les retours perçus de la CC de Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC, qui sera voté au cours de cette séance)

DESIGNATION D'UN DELEGUE CLECT N°D2020-09-05

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil communautaire de la CCBDP, en date du 23 juillet 2020, portant création et composition de la CLECT. Il se porte candidat et sollicite l'assemblée afin de procéder à l'élection :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- désigne Monsieur Eric CHASSAGNE, délégué de la CLECT de la CCBDP.
L'intéressée accepte d'exercer ces fonctions.

Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE AGENT TECHNIQUE CCBDP

La mise à disposition par la CCBDP d'un agent technique intercommunal qui intervient actuellement en soutien à l'agent technique communal s'achève au 31 décembre 2020. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de la communauté de communes : Entretien du bourg et des espaces verts : tonte pelouses, taille haies, débroussaillage, balayage, ramassage feuilles, etc... , suivant les directives du maire. -Période haute saison du 1^{er} Mars jusqu'au 30 Octobre : 1 agent 4 jours par semaine de 8 h/j (jours d'intervention à définir) -Période basse saison : du 1^{er} Novembre jusqu'au 28 Février : 1 agent 4 jours par semaine de 7 h/j (jours d'intervention à définir), soit un total charges de personnel : 25 992 € et un total charges de fonctionnement et autres : 3 990 € à savoir un Montant total de prestation de 29 982 €.

Il soumet cette information à l'assemblée pour réflexion, et questionne l'assemblée sur le choix à faire. L'idéal serait d'embaucher l'agent au compte de la commune, ce qui serait beaucoup moins onéreux, sans temps de trajet..., à contrario, il n'y aurait plus prêt de véhicule par la CCBDP. L'agent sera reçu par les membres du Bureau. La commune est passée de 2.5 agents techniques à 1 seul. La décision est ajournée jusqu'au prochain conseil municipal.

SECRETARIAT

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, indique que la répartition des horaires de l'agent d'accueil à 15 heures hebdomadaires ont été modifiés : Elle sera présente les Mardi et Jeudi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17h30.

AUDIT

Madame la 1^o adjointe souhaite savoir où en est l'audit. Monsieur Christian CHAPALAIN et Madame Joëlle MAYER informent qu'ils ont débuté. Deux rendez-vous sont pris, un premier retour pourrait être prévu pour début novembre. L'assemblée les sollicite, à l'unanimité, pour étendre celui-ci à tous les personnels, dont techniques.

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES N°D2020-09-07

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le FPIC, Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, est la répartition entre communes riches et moins riches. Il fait part de la présentation faite au conseil communautaire dernier, qui a été adoptée pour la répartition du FPIC. La commune sera prélevée de 3 697.00€ et créditée de 11 403.00€ soit un solde de 7 706.00€.

Le conseil municipal, à l'unanimité :
-prend acte de la répartition figurant dans la fiche de répartition de droit commun.

ILLUMINATIONS 2020 N°D2020-09-06

Madame Anna ZALOGA informe que sur le précédent devis, des rideaux lumineux, pour la façade de la mairie, ont été oubliés, elle présente des devis en achat ou en location des sociétés RODE ET BREZAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis complémentaire,
- choisit la Société RODE, société basée à Saint Front de Pradou,
- valide la location annuelle d'un montant de 781.27€ TTC pour une période triennale, reconductible tacitement,
- mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer le devis,
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

COLIS AUX SENIORS

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, informe qu'au vu des circonstances, les colis sont maintenus pour cette fin d'année 2020. Des devis vont être demandés.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

D'ACOMPTES SALLE DES FETES (CAUSE COVID) N°D2020-09-08

Monsieur le Maire informe qu'en raison de la pandémie de COVID19, des réservations de salles des fêtes vont être annulées et ne seront pas reportées. Des acomptes ont été encaissés et les preneurs en demandent le remboursement. Concernant Madame M. Maud (Trémolat) : il s'agit de 105€ encaissés par Titre 478 du Bordereau 72/201, pour Madame C. Emmanuelle (Bergerac) : il s'agit de 260€ encaissés par Titre 303 du Bordereau 45/2020 et pour Monsieur I. René (Trémolat) : il s'agit de 105€ encaissés par titre 28 du Bordereau 7/2020. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre en charge le remboursement intégral des sommes en raison des circonstances sanitaires dues à la pandémie, pour respectivement 105€, 260€ et 105€,
- précise qu'un RIB leur sera demandé pour procéder au remboursement,
- mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour établir le mandat correspondant,
- dit que les crédits seront prévus au budget au c/6745.

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 5° TRANCHE : COMMUNE / CCBDP

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, informe l'assemblée qu'il a rencontré avec la secrétaire de mairie, le nouveau président et la directrice des services accompagnée de la comptable de la CCBDP, au sujet du remboursement des frais avancés par la commune, pour la 5° tranche d'assainissement collectif de Trémolat, (à savoir 106 000€). L'avis de la CC n'évolue pas, malgré le changement de président ; la politique est toujours la même, la CCBDP n'envisage pas de rembourser la commune.

Madame la 3° adjointe demande si la commune ne pourrait pas se retourner contre le cabinet d'étude. Monsieur le Maire indique que dans la circonstance la question peut se poser, car il y a eu des manquements de leur part, mais la SNCF a occasionné nombre de difficultés. Monsieur Christophe LEONIDAS indique que sur la même rue, la profondeur des tabourets est différente et que malgré les efforts de la commune, la réalisation n'est pas optimum. Rendez-vous est pris sur le terrain avec Monsieur le Maire pour vérifier ce point. Monsieur Christian ROUGIER précise que la descente d'évacuation du réseau n'est pas celle de la pente de la route. Monsieur Christian CHAPALAIN exprime l'absence de précautions du cabinet

d'étude, qui n'a pas émis de réserves sur les prescriptions liées au passage sous la voie ferrée. Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, expose qu'il a informé la CCBDP de sa déception d'avoir dû transférer cette compétence, alors que la commune était parfaitement apte à gérer rationnellement son service qui était excédentaire et que les surcoûts auraient pu être absorbés sans difficulté, rappelant que les coûts appliqués par la CCBDP sont grandement supérieurs à ceux pratiqués par la commune.

Le conseil municipal souhaite prendre l'attache d'un conseil juridique qui soit compétent en matière de droit public. Une consultation sera engagée, Monsieur le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires.

TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe qu'un devis supplémentaire a été demandé pour la téléphonie. Monsieur Jean-François G. se charge des comparatifs et de mener à bien cette étude qui permettrait de faire des économies en regroupant les lignes sous le standard du secrétariat et en trouvant des contrats plus adaptés.

DEVIS ASCENSEUR

Un devis de VIDEALIFT a été reçu pour un montant de 17 301€ TTC. Monsieur Christian ROUGIER propose de se rapprocher de la mairie de Lalinde et d'étudier la question du remplacement des pièces et recontacter la société pour connaître les possibilités pour remédier au problème de la plateforme qui nécessite une tierce personne. Monsieur Yannick LEGOFF pose la question de la garantie décennale sur ce type de matériel.

CREATION DE GROUPES DE TRAVAIL

Monsieur le Maire souhaite répartir le travail sur les projets à venir entre les élus.

CAFE ASSOCIATIF

Il informe que le bâtiment est en cours d'acquisition, la situation s'est débloquée entre les actionnaires propriétaires. Il est nécessaire à présent de réfléchir au projet, se questionner sur les aménagements à réaliser. Madame Sonia ROUX, 3^e adjointe, propose de s'adresser au Vieux Logis pour un partenariat du local des Tartines ; Un rendez-vous sera sollicité. Un groupe de travail « Café Associatif » est constitué pour avancer sur ce projet : Mesdames Sonia Roux, Joëlle MAYER et Florence QUIGNON, Messieurs Christian CHAPALAIN, Christophe LEONIDAS, Claude RAIGA, et Yannick Le Goff pour Travaux

REHABILITATION DE L'APPARTEMENT Ex-INSTITUTEUR

La salle de bain et la cuisine doivent être refaites pour remettre ce logement à la location, le problème du hall de la cantine et la réunification des 2 parties et du palier est à étudier. Messieurs Claude RAIGA, Patrick MATHIOTTE et Yannick LEGOFF sont chargés de prendre contact avec les entreprises pour chiffrer le coût.

BAIGNADE AMENAGEE

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, informe que le projet de baignade aménagée avait été à l'étude dès 1999 et que peu à peu la commune s'est constitué une réserve foncière

au Vivier. Cependant, les lois ont évolué, de nouvelles questions se posent en bordure de rivière mais également à proximité du point de pompage du Gour. Il sollicite des volontaires pour actualiser ce dossier « Baignade aménagée ». Messieurs Christian ROUGIER et Claude RAIGA souhaitent se documenter sur ces questions. Monsieur le Maire leur indique qu'un espace de la sorte a été aménagé à Mussidan, il est possible de le visiter pour avoir une idée des aménagements envisagés.

COMMISSION DE SECURITE DU GRENIER

Après le passage la commission de sécurité à la salle des fêtes, des anomalies ont été relevées, il faut missionner un cabinet d'étude pour répondre aux exigences formulées par la préfecture et mettre Le Grenier en conformité avec les normes, notamment au niveau de la chaufferie. Monsieur le Maire sollicite Monsieur Claude RAIGA pour travailler sur ce dossier.

MENUISERIES BATIMENT COMMUNAL ILOT SAINT NICOLAS

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, il est nécessaire de procéder à l'étude comparative de ceux-ci. Messieurs Yannick LE GOFF et Patrick MATHIOTTE assureront cette mission.

COMMISSIONS DE VOIRIE ET URBANISME

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, sollicite une réunion des commissions voirie et urbanisme, afin que celles-ci se rendent sur le terrain afin de définir les emplacements d'apposition des panneaux de rues (mâts ou muraux, ceux existants et carrefours) et pouvoir comptabiliser les panneaux et identifier les plaques murales pour demander des devis adéquats. Des renseignements sont à prendre en amont, pour assurer un bon positionnement aux intersections.

Les commissions voirie et urbanisme sillonneront la commune le samedi 10 octobre à partir de 14h30.

L'objectif est fixé au prochain conseil municipal pour restituer les 1^{ers} éléments des diverses études énoncés ci-dessus.

ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dimanche 27 septembre 2020 auront lieu les élections sénatoriales. Les grands électeurs élus parmi les membres du conseil municipal de Trémolat s'y rendront.

COMITE SYNDICAL SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Une réunion du comité syndical SIAEP s'est tenue le 11 septembre 2020, à Saint Avit de Vialard. Les délégués y ont assisté.

RASSEMBLEMENT CITOYEN

Un rassemblement citoyen a eu lieu le 13 septembre 2020 à Beynac.

PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Monsieur le Maire donne la parole aux élus présents à la réunion du 15 septembre 2020, en Mairie, en présence d'un agent du service tourisme du Département. Monsieur Patrick MATHIOTTE, Madame Sonia ROUX et Madame Estelle FOURÉ y ont assisté. Monsieur le 2° adjoint informe que les 2 boucles de Trémolat devraient être validées, Néanmoins le chemin pédestre du nord passe sur le GR6, dont une partie de la route des crêtes est privée, ce qui n'est pas possible au sens de leur réglementation, aussi il faut étudier une autre voie pour la descente du Cingle. Monsieur Éric SCHEID informe qu'une partie du chemin est abimée, la terre est tombée à la suite de l'effondrement d'un muret. Monsieur le Maire informe que la commune est responsable de la partie inférieure, pour la partie supérieure, elle incombe au riverain du haut. Le balisage : piquets cabochons, panneaux normalisés, de l'ordre de 500€ le kilomètre est à la charge de la commune pour environ 16 km de boucle à Trémolat. Madame la 3° adjointe informe que les chemins ruraux sont répertoriés et sont protégés, ce qui évite de les perdre au fil des ans.

QUESTIONS DIVERSES

SIVS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Madame la 1° adjointe a reçu des communications par mail, qui donnent l'impression que le syndicat se relance. Elle les a interpellés sur les cartes de bus, car plusieurs élèves n'en n'ont pas et leur réactivité doit être soulignée. Le site internet du Conseil Régional ne fonctionne pas pour les usagers qui ont effectué le paiement en ligne, les cartes n'ont pas été émises, le SIVS doit les refaire manuellement. Ils s'engagent à essayer de régler ce problème. Une prochaine réunion aura lieu en novembre. Par ailleurs, la mairie de Badefols a désigné Mme Florence QUIGNON, 1° adjointe, référente pour les enfants de Trémolat qui prennent le bus scolaire du RPI.

BUDGET PARTICIPATIF

L'opération de budget participatif est renouvelée par le Conseil Départemental, Monsieur le Maire fait appel à tous ceux qui auraient des idées novatrices et des besoins de financement.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Maire informe que les membres de la CIID ont été désignés, certains élus de TREMOLAT sont concernés ; il avisera directement les conseillers municipaux, intéressés.

AGRILOCAL

Le Conseil Départemental a fait part de la création d'une plateforme « Agrilocal » destinée à la centralisation et répartition de produits locaux et bio, en appui aux textes qui obligent les collectivités à avoir un certain pourcentage de produits locaux et bio dans les cantines. Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, a répondu favorablement à cette démarche et une proposition de rendez-vous est fixé à Trémolat, le 19 octobre 2020 à 10 heures. Il sollicite les élus de la commission scolaire.

GINKO

Madame Joelle MAYER rappelle qu'il faut planter le Ginko, à l'aire de jeu.

BOULANGER

Madame Joelle MAYER donne lecture d'un mail qui lui a été adressé, concernant un boulanger qui cherche un local. Monsieur Christian CHAPALAIN demande quels sont les échos sur les engagements et améliorations promises par le boulanger. L'assemblée participe au débat. Il sollicite une nouvelle rencontre d'ici 2 mois afin de refaire le point.

RUISSEAU

Monsieur Christian ROUGIER informe que le ruisseau est à un niveau bas qui permettrait de reniveler son lit, au droit des noyers de la rue Saint Hilaire il y a un dépôt d'alluvions. Monsieur le Maire lui indique qu'avec la baignade aménagée, il aura les interlocuteurs ad hoc pour répondre à cette question : L'agence de l'eau Adour Garonne, le Fédération de Pêche, ou les interlocuteurs GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) confiée à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

PANNEAUX

ECOLE : Madame Céline LASSIGNARDIE fait remarquer que « Attention Ecole » est à changer de sens dans la rue des écoles, il est placé du côté du sens interdit.

TREMOLAT : Madame Estelle FOURE ajoute qu'il manque les 2 « T » au panneau indicateur face à la route du Bassin Nautique, elle suggère de le faire enlever. Le panneau étant propriété du conseil Départemental, un signalement leur sera fait.

COMMUNICATION

Une réunion de lancement du prochain bulletin municipal Echo du Cingle se fera courant octobre. Madame la 1^{ère} adjointe est chargée de la convoquer.

AGENDA - REUNIONS A VENIR

VELOROUTE

Pour information, une matinée découverte de la Vélo route Voie Verte Mouleydier Creysse aura lieu le 1^{er} octobre 2020.

FILM PROMOTIONNEL BERGERACOIS

Le Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et du Syndicat Mixte Air Dordogne invitent les élus, samedi 26 septembre 2020, pour l'inauguration du lancement du film promotionnel dédié au Bergeracois et au Département de la Dordogne, à 10h30 au Cloître des Récollets à BERGERAC.

COMITE DE LIGNE TER

Le 1^{er} octobre 2020 se tiendra, en dématérialisé, à 18 heures le Comité de Ligne TER Vallée Dordogne pour les lignes 33 (Bordeaux Bergerac Sarlat) et 34 (Périgueux Agen). Monsieur Christian CHAPALAIN, délégué, participera.

REUNION DE L'ASA (Association Syndicale Autorisée)

Le bureau de l'ASA se réunit le 2 octobre pour une réunion de travail visant à étudier une extension du réseau d'irrigation.

SECOURS CATHOLIQUE

Une journée portes ouvertes, au Bugue, aura lieu le 3 octobre 2020.

PERMANENCE SOLIMUT MUTUELLE

Solimut Mutuelle tiendra une permanence le 6 octobre 2020, salle du Hangar.

SMD3

Un camion itinérant du SMD3 viendra à Trémolat de 9h à 12h30, à proximité des salles de fêtes le 7 octobre 2020, afin d'expliquer le fonctionnement des bornes et répondre à toutes les questions des administrés. Un mailing leur sera envoyé.

Monsieur Christian CHAPALAIN expose que la municipalité s'est engagée dans l'écho, auprès des administrés, à s'occuper activement de ce problème et à les tenir informés. Il est donc indispensable de leur demander des réponses précises afin de les communiquer aux Trémolacois.

Les élus s'interrogent sur l'augmentation très importante des ordures ménagères constatée sur les avis de taxes foncières. Monsieur le Maire rappelle que les ordures ménagères étaient une compétence communale déléguée de longue date au Syndicat. Celui-ci, de la même façon que pour les impôts directs, vote un taux en assemblée qui est appliqué sur les impôts.

Madame la 3^o adjointe interroge sur l'avancement du dossier des modifications de plateformes de collecte. Madame Jill CASTLE informe que l'accès au PAV (Point d'Apport Volontaire) est impraticable en raison de la boue. Monsieur le Maire informe que l'idée émise est toujours d'actualité et le dossier est en attente de validation du SMD3.

Monsieur Christophe LEONIDAS questionne sur les augmentations de 20% des taxes foncières.

ATELIERS DE L'ENERGIE

Les ateliers de l'énergie se tiendront le 14 octobre 2020 de 14h à 17h au Buisson de Cadouin, par le SDE 24, avec une visite à 13h, de la chaufferie de Cadouin, suivie de la réunion sur les énergies renouvelables.

Le prochain conseil municipal est prévu le 30 octobre 2020.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15
Au registre suivent les signatures*

AFFICHE LE :